

Compte-rendu du collectif DOM du 12 juillet 2019

PRÉSENTS :

GOLD-DALG Fabrice

MICHON Christophe

SELVA Philippe

THIMODENT Gérard

THIRION Nicolas

DISI Paris-Champagne

DRFIP de Paris (75)

DRFIP de Paris (75)

DDFIP de Seine Saint Denis (93)

BN

Les congés ont empêché la présence de certains camarades mais il a été jugé par le collectif qu'une réunion pouvait se tenir compte-tenu de l'actualité, sur la question des mobilisations, mais aussi également suite à la réception de la CGT par le ministère le 2 juillet.

I – EN INFORMATION EN GUISE D'INTRODUCTION

La lutte pour les congés bonifiés s'est poursuivie je me permettrai d'effectuer un petit point sur cette question.

La dernière action en date a consisté en l'investissement de l'aéroport d'Orly pour une distribution de tract le samedi 6 juillet, il y a donc 6 jours.

Le fait est qu'il y a eu un refus de laisser rentrer ainsi les manifestants dans l'enceinte de l'aéroport.

Il y a eu néanmoins une vingtaine d'entre eux qui ont pu se glisser dans une partie de l'enceinte.

500 tracts ont pu être distribués.

L'action a forcément eu un succès mitigé, mais elle a eu le mérite d'exister.

Elle participe de la lutte.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la CGT été reçue le 2 juillet par le conseiller social du ministre de l'Outre Mer qui participe à la gestion du dossier.

Il a été fait état d'un texte à la rentrée qui engendrera clairement une baisse des droits concernant les congés bonifiés.

Mais ce serait un texte qui concernerait plus spécifiquement les nouveaux entrants dans le système des congés bonifiés, ceux qui bénéficiaient d'ores et déjà des congés bonifiés auront le choix. Mais déjà dans les textes existants aujourd'hui, ils avaient le choix du nombre de jours, ce qui permettait d'adapter le coût de leurs congés à leurs possibilités financières malgré les aides.

L'analyse que porte la CGT est qu'il risque très fort de n'y avoir que très peu de «nouveaux entrants», pour une raison simple : beaucoup d'originaires, peut-être devrait on dire de plus en plus, sont nés en métropole.

Du fait de la situation de l'Etat civil des originaires, et avec ce qui est prévu dans les nouvelles lois, dans 10 ans on risque de voir qu'il n'y aura plus de congés bonifiés.

Voilà pour la situation à la date d'aujourd'hui.

Pour l'avenir immédiat, la lutte continue, mais quelques points saillants doivent être notés. Si on se félicite déjà des premiers contacts et l'existence pourtant toute récente de ce nouveau collectif national, le collectif confédéral regrette l'absence de camarades et de collègues dans des administrations où pourtant travaillent de nombreux originaires, notamment au sein de :

- ▶ la pénitentiaire ;

- ▶ les travailleurs de l'Etat ;
- ▶ l'Education nationale .

En l'état, cela nuit à la capacité de mobiliser. Un point devrait être fait la semaine prochaine au sein du collectif confédéral.

De même, une réunion devrait avoir lieu en septembre à l'UFSE pilotée par le camarade de l'UFSE qui fait également partie du collectif confédéral.

Ainsi, un tract devrait être proposé à la rentrée ainsi qu'une assemblée générale.

En tout état de cause, la lutte pour les congés bonifiés se poursuit car l'analyse est faite qu'il manque quelque chose dans l'attribution des critères.

Ainsi, on me donne en exemple d'un frère et d'une sœur exerçant des fonctions similaires au sein de la ville de Bobigny, se voient attribué pour l'un des deux une acceptation des congés bonifiés, mais pas l'autre.

Dans un cas de parenté attesté comme celui-ci, des fonctions similaires, à un endroit ne différant que dans l'appartenance à un service donné, le cas de discrimination semble parfaitement évident.

Il y a bien une problématique d'objectivisation des critères qui se pose et l'appréciation subjective des centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM) par des personnes extérieures peut rapidement paraître insupportable. D'autant qu'à ce point, on n'a fait qu'évoquer la seule situation des originaires DOM, à l'exclusion de toute comparaison avec d'autres expatriés métropolitains.

Quant à notre collectif CGT Finances Publiques, il se doit bien d'aller de l'avant, et il faut bien en venir à des sujets concrets qui nous préoccupent.

En premier lieu, la première CEN de notre syndicat a bien élu un bureau national. Il y a bien une personne qui est déclarée s'occuper des questions relatives à l'Outre Mer pour parler de manière globale.

Néanmoins – et ce n'est pas du tout propre à l'Outre mer – la discussion sur les collectifs a été reportée à la CEN des 1,2 et 3 octobre. Ainsi, il faut signaler pour information qu'il n'y a pas encore eu de discussion ou décision sur les collectifs métiers ou spécifiques.

En second lieu, comme l'actualité et l'activité n'attendent pas, il faut signaler un premier dossier (un seul pour l'instant) d'une originaire DOM qui s'est vue refuser des congés bonifiés et qui nous a été transmis.

Là encore, l'appréciation des CIMM devient prégnante.

Il s'agit d'une collègue qui présentait une demande de congés bonifiés pour la Guadeloupe.

Dans le cas de figure qui nous est soumis, le critère de l'existence de la famille en Outre Mer est a priori le seul qui soit déterminant. A notre sens, il devrait être suffisant car cela atteste bien qu'il s'agit d'une personne originaire d'Outre mer. Mais l'appréciation subjective – comme on l'a déjà maintes fois évoquée – en a décidé autrement. On s'expose ainsi à des positions jurisprudentielles qui risquent de déterminer encore une fois la légitimité à bénéficier de congés bonifiés pour une personne manifestement originaire d'outre mer.

Une des questions qui se pose au collectif est donc aussi la suivante :

Avons nous d'autres dossiers en attente en ce moment même ?

Il y a eu également une double demande de deux camarades féminines nommées en Ile de France à leur sortie d'école, étant en grand besoin d'un logement difficile à trouver.

Mais cette demande n'est pas proprement du ressort du collectif DOM, et elle a été «re-routée» vers les camarades s'occupant de ces sujets pour traitement dans les services concernés.

En matière de structuration, nous avons également en suspens la question du journal «Infos Bokays». Un des premiers intérêts tient déjà à l'analyse de son contenu éditorial et pour tout dire, son contenu tout court.

Si certains ont retrouvé et ont pu apporter des exemplaires, nous sommes évidemment preneurs.

Il a été décidé de contacter à ce sujet les anciens du collectif du SNADGI-CGT. Le retour de leur part est que les archives du SNADGI-CGT ont été déposées aux archives départementales de Seine Saint-Denis.

A partir de là, on pourra décider comment véhiculer l'information de la manière la plus efficace possible.

A ce titre, une des questions à se poser est peut-être l'articulation entre notre collectif en métropole et les sections qui se trouvent outre mer.

De la même manière, il conviendra de continuer à envisager la question de la structuration de notre collectif et, question qui semble tomber sous le sens, de son articulation avec les sections.

Déjà, il a été pris contact avec les secrétaires des sections de Martinique et Guadeloupe, du camarade DOM à la CEN, et ils sont en copie de nos comptes-rendus.

Nous les saluons.

Il faut bien entendu continuer, mais il faut aussi surtout voir comment on s'organise vis-à-vis des autres sections.

Enfin, il faut signaler qu'un premier tract a été fait conformément aux objectifs que s'était fixé le collectif à sa première réunion.

De même, les premiers travaux (notamment de contact) ont timidement commencé, comme vous pouvez le voir dans la liste de diffusion.

Il s'agit de voir comment poursuivre concrètement en n'oubliant pas que la CEN issue du congrès décidera in fine de l'organisation du collectif.

La discussion est ouverte.

II – Informations complémentaires

Des informations complémentaires nous sont parvenues du collectif confédéral.

Le fait que le nouveau décret prévu ne devrait pas être signé en juillet-août est à mettre à l'actif de la mobilisation.

En tout état de cause, le décret ne devrait être signé qu'à la rentrée (peut-être en septembre).

Un des arguments du gouvernement est qu'il devrait permettre de pouvoir partir «moins longtemps, plus souvent».

Il devrait s'articuler autour de 5 points :

- 1 • Les nouveaux congés bonifiés n'excèderaient pas 1 mois avec 2 jours de délais de route.
- 2 • L'ouverture des nouveaux congés serait ouverte à tous les territoires d'Outre Mer.
- 3 • L'ouverture des nouveaux congés bonifiés serait ouverte aux familles recomposées.
- 4 • Le nouveau projet maintiendrait la prise en charge des billets d'avion.
- 5 • Le nouveau projet maintiendrait l'indemnité de vie chère .

Par ailleurs, les anciens bénéficiaires des congés bonifiés pourraient opter pour l'ancien ou le nouveau système.

Ils auraient une forme de droit d'option.

Tout ceux qui obtiendraient des congés bonifiés en bénéficieraient pendant 10 ans, sans qu'on leur redemande de reconstituer un dossier pendant la période.

Un point noir est en effet constitué par les centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM), critères toujours appréciés subjectivement.

Une des questions qui se pose est le droit aux congés, selon les CIMM, dans le nouveau projet.

Un des risques évident tient au fait de ne plus avoir de congés bonifiés dans 10 ans.

Il est important que l'action continue.

A ce titre, un nouveau tract est prévu pour la rentrée où serait précisée la date d'une AG de rentrée à la Bourse du Travail. Il pourrait se présenter sous la forme d'un 4 pages.

L'AG devrait avoir lieu à la fin de septembre ou début octobre.

Par ailleurs, un courrier devrait être envoyé au ministre et un nouveau rassemblement devant Bercy devrait être prévu pour le 10 octobre.

Enfin, une réunion des fédérations de l'Etat devrait avoir lieu le 11 septembre à l'UFSE. C'est à cette date que devrait être un compte-rendu de la situation et notamment de la rencontre au ministère du 2 juillet.

III - Décisions

Pour notre Collectif se pose encore la question centrale de savoir comment on communique avec les collègues. On insiste déjà sur le fait de la nécessité d'un compte-rendu de la situation au plan ministériel, ce que ce compte-rendu s'attache déjà en partie de faire.

Le problème de l'information semble crucial pour les membres du collectif car on estime toujours que contrairement à ce que l'on pourrait croire, les originaires sont très peu au courant de leurs droits.

La décision a été prise d'écrire aux sections d'Ile de France et de leur demander de recenser les originaires au sein de leurs sections respectives. Il leur sera demandé de mandater un camarade pour le Collectif.

De même, on attendra la prochaine instruction DOM (circulaire) pour écrire une information à ce sujet. Un guide existait, et il serait bon à terme d'en publier un nouveau. Nous préparons un 4 pages sur la base de l'instruction harmonisée sur les congés bonifiés en ligne sur Ulysse pour la rentrée de septembre.

